



Ministère des affaires sociales,
du travail
et de la solidarité

Ministère de la santé,
de la famille
et des personnes handicapées



Études et Résultats

N° 274 • novembre 2003

L'enquête barométrique de la Drees permet d'appréhender l'évolution des attitudes et opinions à l'égard de la dépendance des personnes âgées entre 2000 et 2002.

Deux problématiques structurent l'opinion des répondants : prendre ou non directement en charge au quotidien une personne âgée dépendante ; contribuer ou non au financement du « risque dépendance ». Ces deux problématiques opposent les personnes qui privilégient principalement le jeu des solidarités familiales ou le recours à la solidarité nationale.

Quatre groupes d'opinions peuvent ainsi être distingués. Le premier regroupe les partisans d'un rôle majeur de la famille dans la prise en charge des personnes âgées dépendantes. Il est surtout constitué de jeunes et de personnes qui ne sont pas directement confrontées à la dépendance, pour elles-mêmes ou dans leur famille. Le deuxième rassemble des répondants qui se prononcent pour un maintien à domicile autofinancé par les personnes ou par leurs familles, et qui ont plutôt des niveaux élevés de revenu et de diplôme.

Les deux autres groupes partagent le souhait d'une prise en charge des personnes âgées dépendantes par des interventions publiques. L'un regroupe les partisans d'un maintien à domicile financé par des aides sous conditions de ressources. C'est davantage le souhait des personnes âgées dépendantes elles-mêmes et des répondants les moins aisés. L'autre comprend les partisans d'une entrée en institution financée par les assurances sociales et englobe plutôt des familles de personnes âgées dépendantes et des répondants âgés de 45 à 75 ans. Au cours des années 2000 à 2002, la part des répondants des deux premiers groupes est restée stable. Celle des partisans de l'entrée en institution financée par les assurances sociales a augmenté de manière assez nette tandis que celle des partisans d'un maintien à domicile financé par des prestations sous conditions de ressources a plutôt reculé.

Corinne METTE

Ministère des Affaires sociales, du travail et de la solidarité
Ministère de la Santé, de la famille et des personnes handicapées
DREES

Les opinions des Français sur la dépendance des personnes âgées de 2000 à 2002

Depuis 2000, la Drees dispose d'une enquête permettant d'appréhender l'évolution, d'année en année, des opinions de la population française en matière de protection sociale. Cette enquête, dite barométrique (encadré 1) porte plus particulièrement sur l'opinion des Français à l'égard de la pauvreté et de l'exclusion, de la famille, de la santé, de la retraite et de la dépendance des personnes âgées.

Les questions relatives à ce thème s'articulent autour de trois interrogations (encadré 2). La première porte sur le lieu de vie que privilégieraient les Français confrontés à une situation de dépendance. Deux questions sont posées, l'une sur ce que ferait le répondant si l'un de ses parents devenait dépendant, l'autre pour savoir si le répondant envisagerait de vivre lui-même dans un établissement spécialisé. La deuxième interrogation porte sur les mesures les plus adaptées, selon l'avis des répondants, à la couverture du risque de dépendance. Ceux-ci étaient ainsi amenés à se prononcer sur les modalités de financement qui leur apparaissent les plus souhaitables, par des cotisations ou bien par une épargne individuelle, ainsi que sur le type de prestation à y associer, universelle ou sous conditions de ressources. La dernière interrogation portait sur les institutions ou les organismes qui devraient préférablement prendre en charge des personnes âgées dépendantes.



E•1

L'enquête barométrique de la DREES

L'enquête barométrique de la DREES a pour objet de mesurer les attitudes et les opinions des Français à l'égard de la santé, de la famille, de l'immigration, de la protection sociale, de la pauvreté et de l'exclusion. Trois vagues de questionnement ont été réalisées, de 2000 à 2002, auprès d'un échantillon de près de 4 000 personnes représentatives des Français âgés de 18 ans et plus, résidant en France métropolitaine. Il faut noter que cette enquête ne constitue pas un panel, puisque, chacune des trois années, ne sont pas interrogés les mêmes individus. Les personnes interrogées sont sélectionnées suivant la méthode des quotas à partir des données du recensement général de la population de 1990 ou des enquêtes Emploi annuelles, par stratification selon le sexe, l'âge, la profession du chef de famille, la taille d'agglomération, la région, le niveau de diplôme et le statut actif/inactif. Les entretiens ont eu lieu en face à face au domicile des personnes interviewées, sous système CAPI (collecte assistée par micro-ordinateur), sur 4 000 individus, entre les 11 février et 5 avril 2000, sur 4 019 individus entre le 27 avril et le 13 juillet 2001 et sur 3 995 personnes entre le 13 mars et le 21 mai 2002.

Cette étude analyse les attitudes ou opinions qui ressortent des réponses à cet ensemble des questions sur la dépendance, propose une typologie des opinions des Français sur ce thème et observe leur évolution sur les trois dernières années. Pour cette raison, elle n'est pas directement mise en relation avec celle effectuée par Forsé et Parodi sur la classification des opinions à l'égard de l'État-providence¹ qui utilise des varia-

1. Forsé M., Parodi M. : « Un panorama des opinions à l'égard de l'État-providence », Étude de l'enquête barométrique de la DREES-vague1, *Études et résultats* n° 135, septembre 2001, DREES.

E•2

Le détail des questions ayant trait au thème de la dépendance reportées sur chacune des trois années

Selon vous, qui doit principalement prendre en charge les personnes âgées dépendantes ?

1. l'État
2. les collectivités locales
3. les associations
4. les familles des personnes concernées
5. les enfants des personnes concernées
6. les caisses d'assurance maladie
7. les caisses de retraite
8. les compagnies d'assurance
9. ne sait pas

Pour l'analyse, les modalités de cette variable ont été regroupées comme suit :

1. les pouvoirs publics (l'État et les collectivités locales)
2. les associations
3. les familles des personnes concernées (les familles des personnes concernées et les enfants des personnes concernées)
4. les caisses d'assurance maladie
5. les caisses de retraite
6. les compagnies d'assurance
7. ne sait pas

Si on devait créer une cotisation spécifique pour couvrir le risque dépendance, selon vous, cette cotisation devrait-elle être plutôt... ?

1. obligatoire pour tous
2. obligatoire à partir d'un certain âge
3. uniquement pour ceux qui le veulent
4. ne sait pas

Selon vous, une aide financière visant à aider les personnes âgées en situation de dépendance doit-elle... ?

1. être attribuée à toutes les personnes se trouvant dans cette situation quel que soit leur niveau de revenu
2. être attribuée uniquement aux personnes disposant de faibles revenus
3. ne sait pas

Seriez-vous prêt à épargner davantage en prévision d'une éventuelle situation de dépendance vous concernant ?

1. oui, tout à fait
2. oui, plutôt
3. non, plutôt pas
4. non, pas du tout
5. ne sait pas

Pour l'analyse, les modalités de cette variable ont été regroupées comme suit :

1. oui ('oui, tout à fait' et 'oui, plutôt')
2. non ('non, plutôt pas' et 'non, pas du tout')
3. ne sait pas

Si l'un de vos parents proches devenait dépendant, que feriez-vous ?

1. vous le placeriez dans une institution spécialisée
2. vous l'accueilliriez chez vous
3. vous consacreriez une partie de votre revenu à lui payer des aides de manière à ce qu'il reste à son domicile
4. vous feriez en sorte de pouvoir vous en occuper à son domicile
5. ne sait pas

Pour vous personnellement, à l'avenir, vivre dans un établissement pour personnes âgées, ce serait quelque chose... ?

1. de tout à fait envisageable
2. de plutôt envisageable
3. de plutôt pas envisageable
4. de pas envisageable du tout
5. ne sait pas

Pour l'analyse, les modalités de cette variable ont été regroupées comme suit :

1. d'envisageable ('de tout à fait envisageable' et 'de plutôt envisageable')
2. de pas envisageable ('de plutôt pas envisageable' et 'de pas envisageable du tout')
3. ne sait pas

bles plus générales concernant la protection sociale dans son ensemble, mais ne retiennent pas celles qui concernent spécifiquement le thème de la dépendance des personnes âgées.

L'opinion en matière de dépendance des personnes âgées s'articule autour de deux problématiques...

Afin de dégager les axes de cohérence qui sous-tendent les opinions ainsi re-

2. Ces deux problématiques sont issues du premier plan factoriel de l'analyse factorielle des correspondances multiples, qui représente près de 20 % de l'inertie totale, et sont mises en évidence par l'intermédiaire de deux axes joignant les variables fortement significatives des quarts opposés du premier plan factoriel

cueillies, une analyse des correspondances multiples a été réalisée sur les trois années et les six questions du baromètre portant sur la dépendance des personnes âgées.

Elle permet en particulier de dégager deux problématiques² principales autour desquelles se structurent les opinions et attitudes des personnes interrogées (graphique 1).

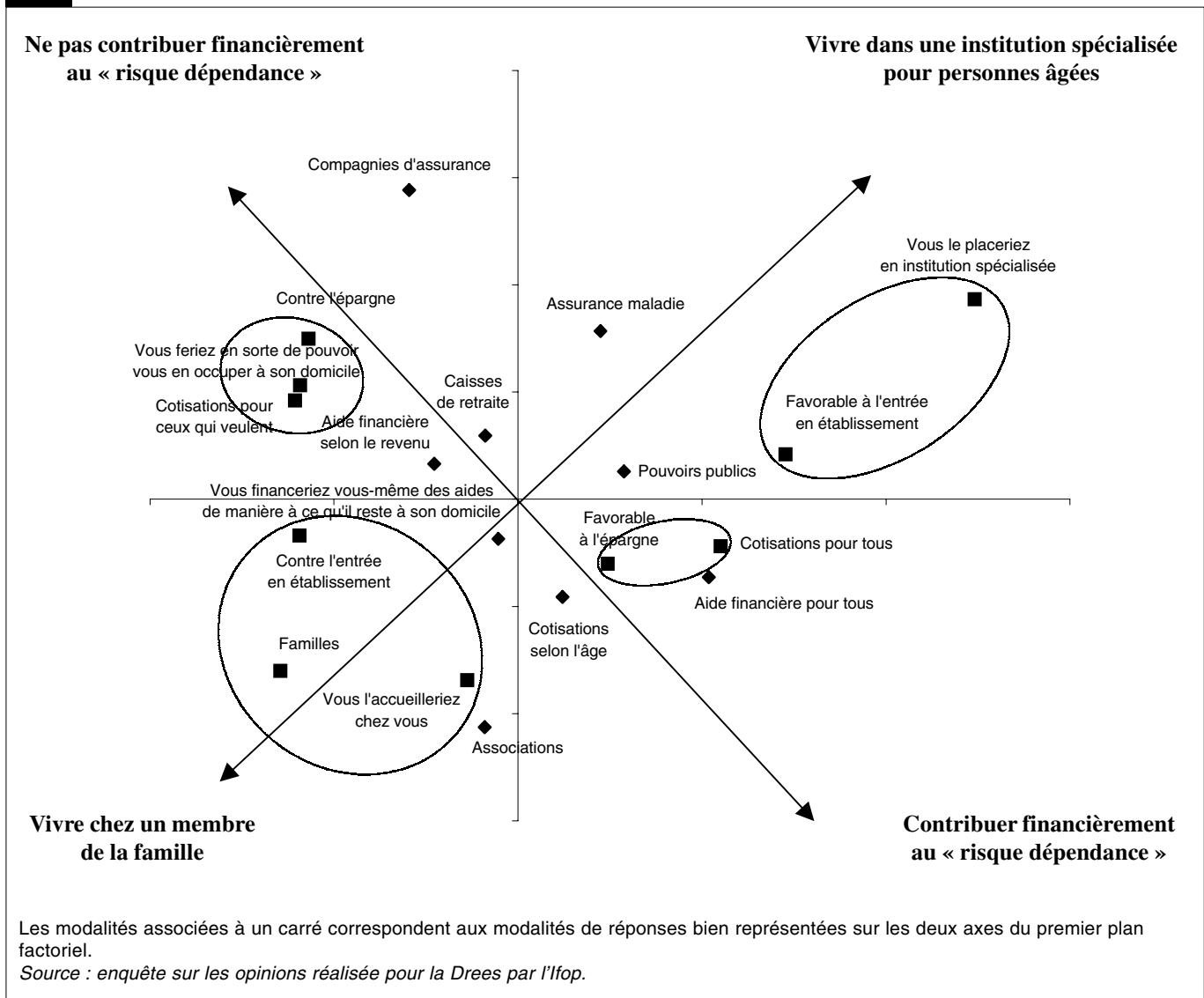
■ Prendre en charge ou non au quotidien une personne âgée dépendante...

L'une des deux problématiques a trait au lieu de vie souhaité pour les personnes âgées dépendantes. Elle oppose les répondants qui seraient plutôt favorables à l'entrée en institution spécialisée pour leur parent devenu dépendant ou qui l'en-

visageraient pour eux-mêmes, à ceux qui accueilleraient un parent dépendant chez eux et considèrent l'entrée en établissement comme difficilement acceptable.

La proximité des répondants aux situations de dépendance permet d'éclairer cette alternative. Les personnes qui ont dans leur famille une personne âgée dépendante, et qui sont donc directement concernées par le problème, se positionnent plutôt du côté de la préférence pour l'entrée en établissement, tandis que les personnes non directement concernées, c'est-à-dire celles qui ne sont ni des personnes âgées dépendantes et ni des individus ayant un parent âgé dépendant, se positionnent plutôt du côté de l'accueil à domicile. Les personnes âgées dépendantes ou se déclarant elles-mêmes en mau-

G.01 positionnement des variables actives sur le premier plan de l'analyse factorielle des correspondances multiples



vaise santé³ ont, quant à elles, une opinion moyenne, comme si l'opposition entre vivre chez un membre de la famille ou en établissement spécialisé était plutôt le fait des entourages familiaux, selon qu'ils sont ou non eux mêmes confrontés à la prise en charge d'une personne dépendante.

■ ... et contribuer ou non financièrement au « risque dépendance ».

L'autre problématique est celle qui a trait à la contribution au financement du « risque dépendance ». S'opposent les répondants qui n'envisagent pas d'épargner davantage en prévision d'une éventuelle situation de dépendance et qui pensent

qu'une cotisation dépendance devrait être financée par ceux qui le veulent, à ceux qui envisagent d'épargner et qui souhaiteraient plutôt qu'une cotisation dépendance soit obligatoire pour tous ou au moins à partir d'un certain âge.

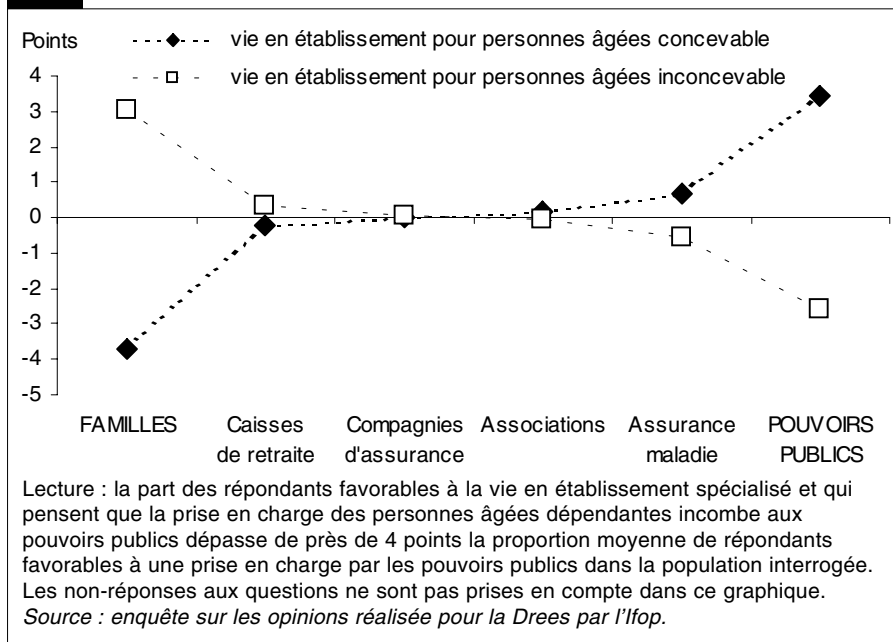
Ces deux questions qui polarisent l'opinion recouvrent à cet égard les deux types d'aides dont une personne âgée dépendante peut avoir besoin, aide aux actes de la vie quotidienne et aide financière.

Une opposition globale entre solidarité nationale et solidarité familiale ...

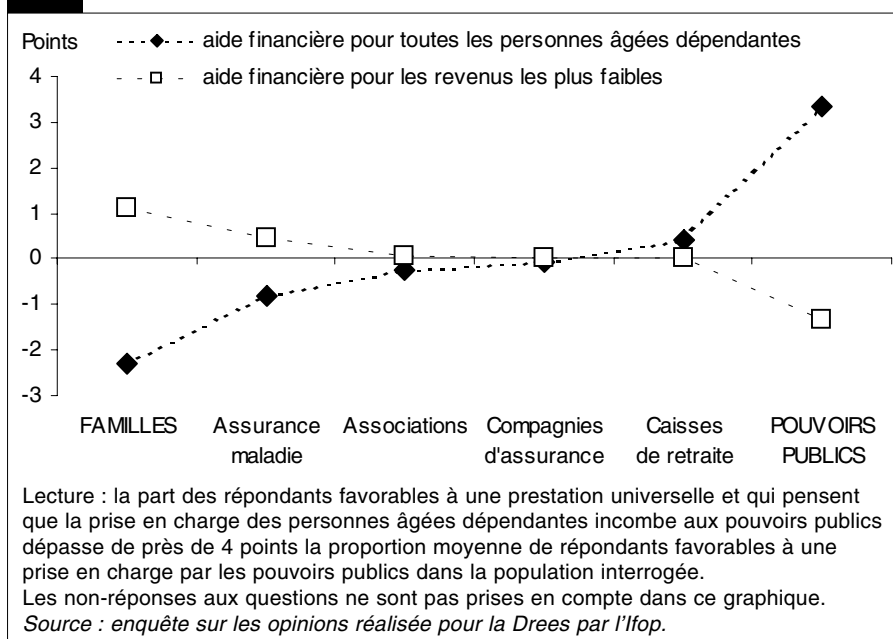
Les Français qui envisageraient eux-mêmes, s'ils devenaient dépendants, de vivre en établissement pour personnes âgées sont plus enclins à penser que la prise en charge de la dépendance relève de la solidarité nationale, contrairement à ceux qui rejettent l'entrée en établissement spécialisé et pour qui la prise en charge des personnes âgées dépendantes relève plutôt des solidarités familiales (graphique 2).

Par ailleurs, ceux qui pensent que la prise en charge de la dépendance incombe plutôt aux pouvoirs publics⁴ op-

G.02 opinion sur l'éventualité de vivre dans un établissement pour personnes âgées selon l'opinion sur l'institution devant prendre en charge la dépendance (écarts à la moyenne)



G.03 opinion sur l'universalité d'une aide financière en cas de dépendance selon l'opinion sur l'institution devant prendre en charge la dépendance (écarts à la moyenne)



3. Les personnes âgées dépendantes ayant répondu à l'enquête sont définies, dans l'étude, pour les vagues 2001 et 2002, par les personnes de 60 ans et plus ayant affirmativement répondu à la question suivante : « Êtes-vous limité depuis au moins six mois à cause d'un problème de santé, dans les activités que font les gens habituellement? », qui approche de manière assez convaincante la définition de la dépendance. Or cette question n'a pas été posée en 2000. Aussi, pour cette année là, ont été retenues les 60 ans et plus ayant déclaré être « en assez mauvaise santé » ou « en très mauvaise santé » à la question suivante : « Et vous personnellement, diriez-vous que vous êtes...? ». On peut vérifier, en 2001 et 2002, que les deux questions sur la dépendance et l'état de santé ressentie sont fortement corrélées (V de Cramer = 0,51).

4. Cette appellation regroupe l'État et les collectivités locales. Ce regroupement a semblé nécessaire dans la mesure où, d'une part, l'effectif correspondant aux « collectivités locales » est trop faible pour isoler cette catégorie et, d'autre part, les corrélations avec les autres variables du thème sont identiques à celles obtenues avec la modalité « État ».

tent également davantage pour une prestation à caractère universel (graphique 3) et pour des cotisations obligatoires pour tous. Par contre, les répondants qui pensent que la prise en charge des personnes âgées dépendantes incombe plutôt aux familles, privilégient plutôt des prestations sous conditions de ressources et des cotisations uniquement pour ceux qui le souhaitent. Ils sont aussi relativement plus nombreux à envisager d'épargner davantage pour financer une éventuelle situation de dépendance (graphique 4).

Les préférences manifestées concernant les institutions appelées à prendre en charge la dépendance, qui opposent d'un côté la famille et de l'autre les pouvoirs publics, polarisent ainsi les réponses sur les modalités de financement du risque ou le type de prestation souhaité ; Les autres types d'institution, caisses de retraite, caisses d'assurance maladie, compagnies d'assurance ou associations, recueillent moins de suffrages de la part des répondants et de façon moins liées à leurs autres réponses.

... avec des opinions non exemptes de paradoxes

L'analyse croisée des réponses aux différentes questions prises deux à deux met toutefois en évidence certaines positions paradoxales. Ainsi, les répondants qui se déclarent, de manière générale, favorables à une prestation universelle, sans conditions de ressources et financée par des cotisations obligatoires sont malgré tout nombreux à accepter d'épargner à titre individuel en prévision d'une éventuelle situation de dépendance (graphiques 5 et 6).

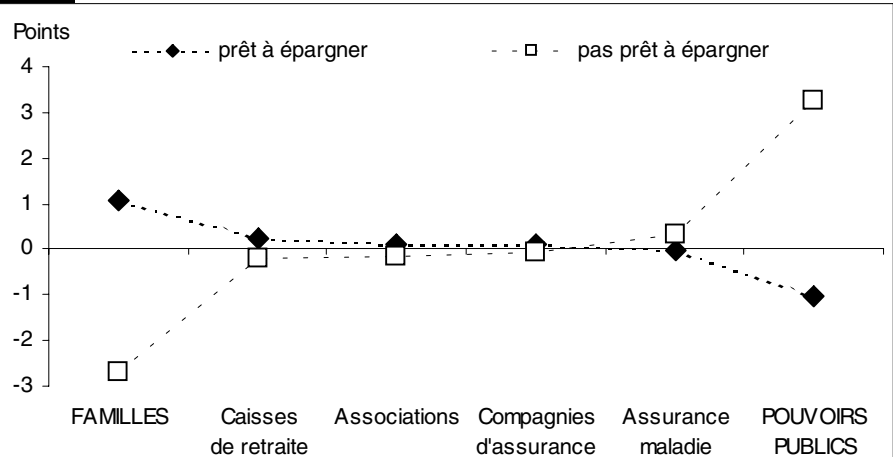
Les réponses apportées sur ce thème sont donc empruntées d'un certain caractère de spontanéité qui révèle que l'opinion des Français à l'égard de la dépendance des personnes âgées n'est pas encore définitivement établie sur la base de choix qui semblent toujours cohérents entre eux. Cela peut également sous-entendre que, parmi les personnes sensibilisées au problème de la dépendance, certaines pourraient à la fois souhaiter un système universel et se déclarer prêtes, dans l'attente de la mise en place ou de l'extension d'un tel système, à épargner elles-mêmes davantage.

Une typologie des opinions sur la dépendance des personnes âgées

Afin de synthétiser l'information contenue dans l'ensemble des questions, celles-ci ont ensuite fait l'objet d'une classification ascendante hiérarchique à partir des quatre premiers axes de l'analyse

factorielle des correspondances multiples. Cette classification permet de constituer quatre groupes d'opinions dont les trois premiers sont de taille quasi équivalente, et dont le principal clivage renvoie essentiellement à la solution souhaitée en matière de lieu de vie si un parent devenait dépendant (tableau 1).

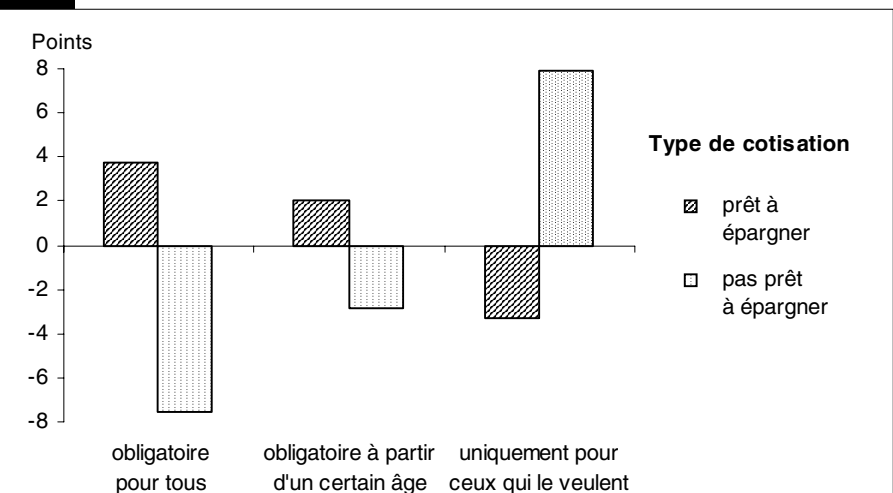
G.04 propension à épargner davantage pour la dépendance selon l'opinion sur l'institution devant prendre en charge la dépendance (écarts à la moyenne)



Lecture : la part des répondants défavorables à l'épargne et qui pensent que la prise en charge des personnes âgées dépendantes incombe aux pouvoirs publics dépasse de près de 4 points la proportion moyenne de répondants favorables à une prise en charge par les pouvoirs publics dans la population interrogée.

Les non-réponses aux questions ne sont pas prises en compte dans ce graphique.
Source : enquête sur les opinions réalisée pour la Drees par l'Ifop.

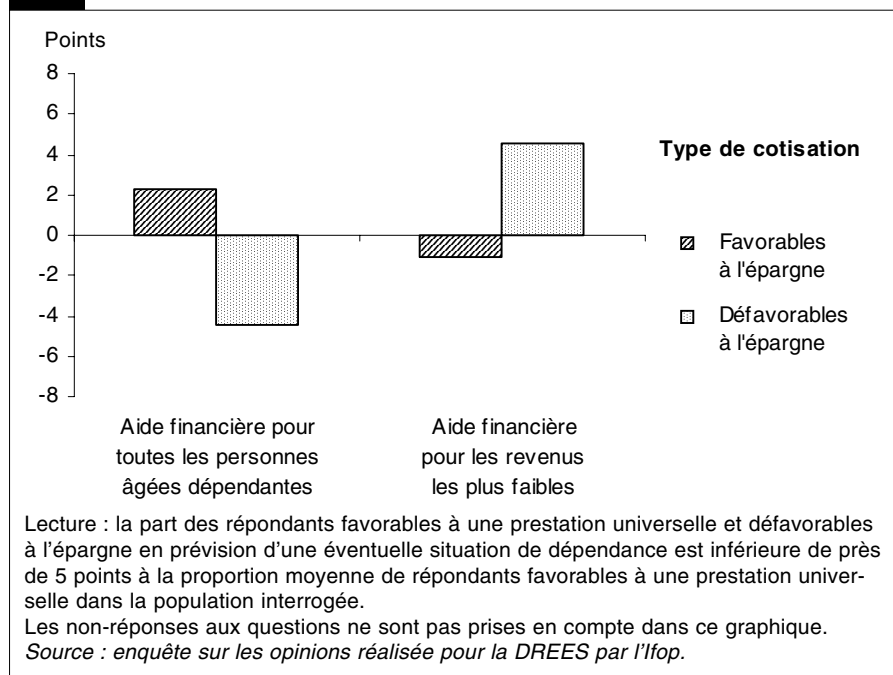
G.05 propension à épargner davantage pour la dépendance en fonction de l'opinion sur le caractère obligatoire d'une cotisation dépendance (écarts à la moyenne)



Lecture : la part des répondants qui souhaitent une cotisation dépendance payable par qui veut et qui ne souhaitent pas épargner dépasse de plus de 8 points la proportion moyenne de répondants qui souhaitent une cotisation dépendance payable par qui veut dans la population interrogée.

Les non-réponses aux questions ne sont pas prises en compte dans ce graphique.
Source : enquête sur les opinions réalisée pour la Drees par l'Ifop.

G 06 propension à épargner davantage pour la dépendance en fonction de l'opinion sur l'universalité d'une aide financière pour la dépendance (écarts à la moyenne)



■ **Pour 29 % des Français c'est plutôt la famille qui doit jouer un rôle majeur dans la prise en charge des personnes âgées dépendantes.**

Se dégage un premier groupe de répondants pour qui *la famille a un rôle majeur à jouer* dans la prise en charge de la dépendance. Ils se caractérisent avant tout par la volonté d'accueillir, à leur domicile, leurs parents en cas de dépendance. L'entrée en établissement spécialisé pour personnes âgées dépendantes, pour un de leurs proches ou pour eux-mêmes, ne leur apparaît pas comme une solution envisageable. Parmi les différentes institutions auxquelles devrait incomber la prise en charge des personnes âgées dépendantes, ils mentionnent également davantage la famille, mais ils mettent aussi l'accent, plus fréquemment que l'ensemble des répondants, sur le rôle du secteur associatif. Enfin, selon eux, une cotisation couvrant le risque dépendance devrait plutôt être soumise à un critère d'âge, mais ils expriment aussi une préférence relative pour une prestation dépendance universelle, ou plus exactement sans condition de revenu.

■ **24 % des Français souhaitent le maintien à domicile d'un parent devenu dépendant et envisagent de le financer eux-mêmes.**

Un deuxième groupe de Français se

distingue par le fait qu'ils privilégient le maintien à domicile d'un proche devenu dépendant et sont prêts à y consacrer eux-mêmes une contribution financière pour le rendre possible. Par ailleurs, ils sont davantage favorables à une prise en charge financière par le secteur privé. En effet, les personnes de ce groupe sont relativement plus nombreuses à préconiser la prise en charge des personnes âgées dépendantes avant tout par les compagnies d'assurance, et ils privilégient l'épargne individuelle pour faire face à une éventuelle situation de dépendance. Pour autant, ils manifestent également un intérêt certain à une prise en charge par le secteur public, puisqu'ils sont aussi relativement nombreux à citer les caisses d'assurance maladie comme institution devant prendre en charge la dépendance. Enfin, ils préfèrent une cotisation obligatoire pour tous et n'ont pas une opinion très marquée sur le type de prestations à mettre en place. On les caractérise donc plutôt comme étant partisans d'un *maintien à domicile autofinancé*.

■ **Les deux autres groupes privilégient l'intervention du secteur public en matière de dépendance des personnes âgées.**

Ces deux groupes s'accordent sur le fait que la prise en charge de la dépendance incombe avant tout aux pouvoirs publics et que l'épargne individuelle n'est

pas la solution la plus appropriée pour faire face aux situations de dépendance. Toutefois, ils diffèrent sur deux points de vue, d'une part, sur la solution adoptée si un de leurs parents devenait dépendant et, d'autre part, sur le type d'intervention publique qu'ils privilégient. Le clivage porte, à cet égard, sur la préférence pour des aides financières sous conditions de ressources, dont la PSD constituait un exemple, ou pour des prestations plus universelles financées par des cotisations, à l'image des autres risques couverts par les assurances sociales.

■ **28 % des répondants s'occuperaient d'un parent devenu dépendant à son domicile et manifestent une préférence des aides publiques sous conditions de ressources.**

Ce groupe réunit les répondants qui se déclarent prêts à s'occuper d'un parent devenu dépendant au domicile de celui-ci. Ils sont d'ailleurs très peu nombreux à envisager pour eux-mêmes de vivre en établissement. Les opinions des répondants de ce groupe révèlent en outre une préférence en faveur d'une aide financière publique limitée aux seules personnes disposant de faibles revenus. Ils optent, par ailleurs, davantage pour un financement de la dépendance uniquement par les personnes qui le souhaitent. Ce groupe est ainsi partisan d'un *maintien à domicile financé par des aides sous conditions de ressources*.

■ **19% des Français interrogés sont plus favorables à la vie en établissement spécialisé et à une prise en charge par les assurances sociales.**

Pour les répondants de ce dernier groupe, l'entrée en institution spécialisée est une solution envisageable tant pour eux-mêmes que pour leurs proches. En outre, ils souhaitent clairement que le secteur public intervienne selon une logique assurantielle, puisqu'ils préconisent d'assimiler la dépendance à un risque social au même titre que le chômage, les retraites, la maladie et la famille : ils sont davantage favorables à des cotisations obligatoires pour tous et à des prestations universelles. Ce groupe met donc en avant une logique de redistribution en vue d'une compensation des besoins spécifiques liés à la dépendance par des aides publiques ne tenant pas compte des res-

sources. Il se montre donc favorable à des entrées en institution financées par les assurances sociales.

Au final, cette classification permet de segmenter la population en fonction du rôle accordé à deux parmi trois acteurs susceptibles d'intervenir du côté de l'offre, à savoir la famille et le secteur public ; le rôle du secteur privé n'apparaît important que pour les personnes envisageant le maintien à domicile autofinancé, même si, au sein de ce

groupe, le rôle d'autres acteurs du secteur public apparaît également important.

Des groupes aux caractéristiques sociodémographiques différentes

Comme on peut s'y attendre, les situations des répondants conditionnent l'opinion sur la dépendance des personnes âgées. Quatre régressions logistiques ont été effectuées (encadré 3) et permettent ainsi de mettre en relation les opi-

nions avec les caractéristiques sociodémographiques des répondants.

■ Le niveau de revenu structure l'opinion sur la dépendance de manière assez importante.

Dans les quatre régressions logistiques, le niveau de revenu est significatif. Ne pas avoir un haut niveau de revenu conduit les répondants, « toutes choses étant égales par ailleurs », à être plus souvent partisans d'un rôle majeur

T 01 caractérisation des quatre classes de répondants

en %

		Les partisans...				
		... d'un rôle majeur de la famille	... du maintien à domicile autofinancé	... du maintien à domicile financé par des prestations sous conditions de ressources	... de l'entrée en institution financée par les assurances sociales	
	Part moyenne	29	24	28	19	100
À qui incombe la prise en charge de la dépendance ?	Pouvoirs publics	28,5	14,5	30	27	100
	Associations	87	0	4	9	100
	Familles	46	21	27	6	100
	Caisses d'assurance maladie	0	67	14	19	100
	Caisses de retraite	19	28	36	17	100
	Compagnies d'assurance	0	77	16	7	100
Une cotisation couvrant le risque dépendance devrait être...	Obligatoire pour tous	30	27	18	25	100
	Obligatoire à partir d'un certain âge	48	22	10	20	100
	Uniquement pour ceux qui le veulent	19	22	47	12	100
Une aide financière pour personnes âgées devrait être attribuée...	À toutes les personnes se trouvant dans cette situation quel que soit le niveau de revenu	36	22	19	23	100
	Uniquement aux personnes disposant de faibles revenus	26	25	31	18	100
Seriez-vous prêts à épargner davantage en prévision d'une éventuelle situation de dépendance ?	Oui	36	32	13	19	100
	Non	11,5	5	63,5	20	100
Si l'un de vos proches devenait dépendant, ...	Vous le placeriez dans une institution spécialisée	3	4	7	86	100
	Vous l'accueilleriez chez vous	76	6	16	2	100
	Vous consacreriez une partie de votre revenu à lui payer des aides de manière à ce qu'il reste à son domicile	5	81	12	2	100
	Vous feriez en sorte de pouvoir vous en occuper à son domicile	11	13,5	65,5	10	100
Pour vous, à l'avenir, vivre dans un établissement pour personnes âgées serait...	Envisageable	26	24	12	38	100
	Pas envisageable	32,5	23	40	4,5	100

de la famille ou d'un maintien à domicile financé par des aides financières sous conditions de ressources. Ces derniers déclarent également moins souvent leur niveau de revenu. Ils s'opposent respectivement aux partisans du maintien à domicile autofinancé, caractérisés par une certaine aisance financière et aux partisans de l'entrée en établissement financée par les assurances sociales qui déclarent plus souvent leur revenu. De manière générale, les répondants dotés d'un haut niveau de revenu se montrent plus enclins à souhaiter l'entrée en établissement financée par les assurances sociales ou le maintien à domicile autofinancé, alors que ceux qui ont plutôt un faible niveau de revenu ont davantage de chances d'être favorables au maintien à domicile financé par des aides sous conditions de ressources ou de vouloir faire jouer un rôle majeur à la famille (graphique 7).

Le fait que les partisans d'un rôle majeur de la famille se caractérisent par un faible revenu peut paraître surprenant dans la mesure où, les répondants les moins aisés sont en proportion presque aussi nombreux que les plus aisés à penser que la prise en charge des personnes âgées dépendantes incombe à leurs familles (21 % contre 24 %). L'impact du niveau de revenu peut alors s'expliquer par le fait que les répondants les moins aisés choisissent rarement les réponses

impliquant une participation financière personnelle. Ainsi, seuls 17 % des moins aisés aideraient financièrement le maintien à domicile d'un parent devenu dépendant contre 30 % des plus aisés. De même, seuls 33 % des moins aisés souhaitent une cotisation dépendance obligatoire pour tous contre 41 % des répondants les plus aisés.

■ **La proximité aux situations de dépendance et l'âge des répondants conditionnent la préférence entre solidarité familiale et solidarité nationale.**

Comme on l'a déjà signalé, le groupe le plus enclin à faire jouer un rôle majeur à la famille, en envisageant d'accueillir un parent devenu dépendant, apparaît composé de personnes qui sont directement peu concernées par la dépendance, n'étant pas, pour une grande part, elles-mêmes des personnes âgées ou n'ayant pas de personnes âgées dépendantes dans leur famille. L'âge apparaît ainsi comme un facteur discriminant, les jeunes répondants étant plus enclins à privilégier *a priori* le rôle de la famille.

Les personnes plus directement concernées par la dépendance, à savoir les personnes âgées de 75 ans et plus, ayant déclaré être dépendantes ou en mauvaise santé, se retrouvent davantage parmi les partisans du maintien à domicile financé par des aides sous conditions de ressources. Elles manifestent ainsi le refus d'en-

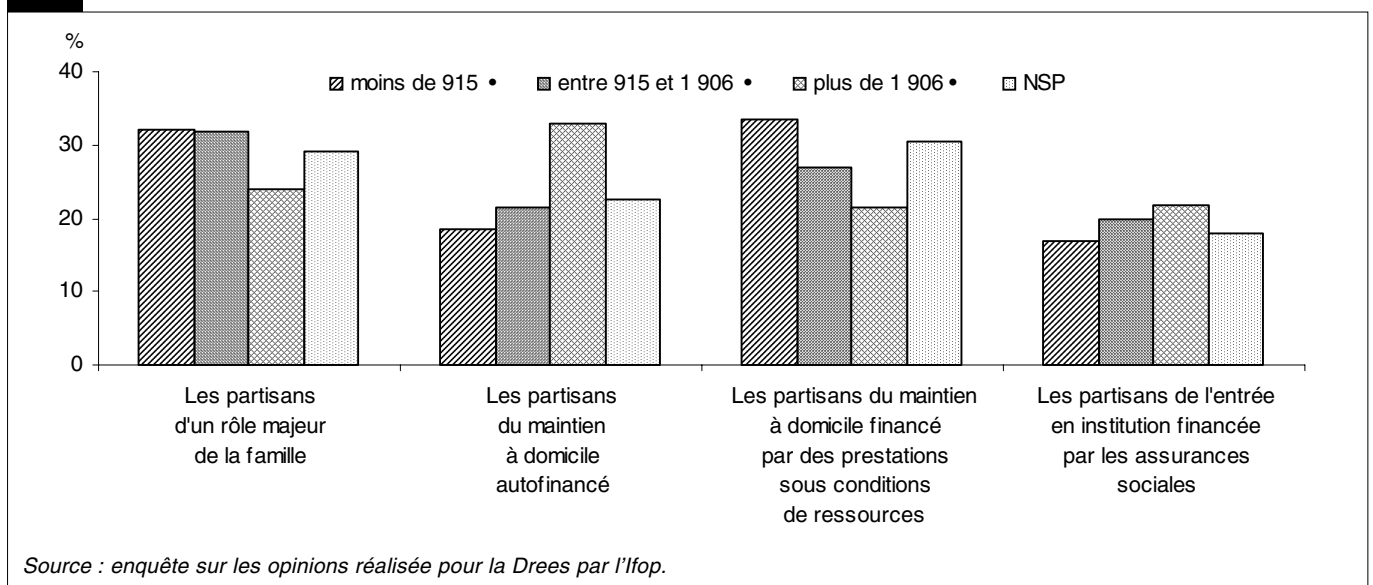
visager de vivre dans un établissement spécialisé et le souhait de continuer à vivre à leur propre domicile. Cette attitude peut également traduire leur volonté de rester indépendantes de leur entourage mais aussi de ne pas être une charge pour leur famille. Ce constat est toutefois à relativiser dans la mesure où, eu égard aux critères de sélection des personnes interrogées dans le cadre de l'enquête barométrique, les personnes âgées dépendantes dont il est question résident toutes à leur propre domicile alors qu'une partie importante des plus dépendantes résident en établissement et n'entrent pas dans le champ de l'enquête.

Leurs familles, comme d'ailleurs l'ensemble des répondants âgés de 45 à 75 ans, sont au contraire plus présents parmi les partisans de l'entrée en établissement financée par les assurances sociales. Tout se passe comme si, dès lors que les problèmes liés à la dépendance des personnes âgées deviennent directement vécus, le placement en institution devenait acceptable, dans le cadre d'un risque social couvert par la collectivité.

Les répondants âgés de 45 à 75 ans se montrent ainsi également plus favorables à une cotisation obligatoire pour tous. Outre le fait que cette tranche d'âge est la plus nombreuse à avoir un parent dépendant, leur opinion peut s'expliquer par le fait que, l'âge des plus âgés d'entre eux s'approche de celui où la dépen-

G.07

structuration de l'opinion selon le niveau de revenu



E•3

Les régressions logistiques effectuées sur chacun des groupes de répondants

Les régressions logistiques sont effectuées sur des variables dichotomiques décrivant l'appartenance ou non à un groupe issu de l'analyse factorielle des correspondances. On teste ainsi successivement les critères d'appartenance au groupe des partisans d'un rôle majeur de la famille par rapport à l'ensemble des répondants, puis l'appartenance au groupe des partisans du maintien à domicile autofinancé par rapport à l'ensemble des répondants. Il en est de même pour le groupe des partisans du maintien à domicile financé par des prestations sous conditions de ressources et pour celui des partisans de l'entrée en institution financée par les assurances sociales.

Les variables socio-démographiques utilisées pour les régressions logistiques sont les suivantes : le sexe, l'âge, le revenu, le diplôme, le réseau familial et le fait d'être proche d'une situation de dépendance. La variable relative

au lieu de vie d'un parent dépendant, lorsque parent dépendant il y a, n'a pas été utilisée pour les quatre régressions car elle est fortement corrélée avec celle sur le fait d'être concerné ou non par le risque dépendance. Par ailleurs, d'autres variables comme le statut professionnel et la disponibilité des répondants (travail à temps complet, à mi-temps, de manière intermittente ou pas du tout) ont été testées mais ne sont pas ressorties significativement, elles ont donc été enlevées des modèles.

La significativité des coefficients obtenus est déduite de la statistique de Wald (entre parenthèses), le seuil a été posé à 4. La pertinence des modèles est déduite des taux de concordance qui, dans les quatre modèles, sont supérieurs à 55 %. Un modèle est considéré bon si un individu pris au hasard a plus d'une chance sur deux d'être affecté au bon groupe d'individus.

coefficients associés aux modalités et statistique de Wald pour chacune des régressions

		Individu de référence	Les partisans d'un rôle majeur de la famille	Les partisans du maintien à domicile autofinancé	Les partisans du maintien à domicile financé par des prestations sous conditions de ressources	Les partisans de l'entrée en institution financée par les assurances sociales	
Constante			-1,0810 (129)	-0,947 (180,75)	-1,1681 (193)	-1,1168 (216)	
Sexe	Homme	Référence					
	Femme		+0,1347 (10,67)			-0,1309 (7,58)	
Âge	18-29 ans	Référence	+0,1757 (9,08)		-0,1637 (7,69)	-0,2081 (8,47)	
	30-44 ans						
	45-59 ans					-0,1432 (6,59)	+0,1455 (6)
	60-74 ans					-0,1774 (7,16)	+0,3966 (29,38)
	75 ans et plus						
Revenu	Moins de 900 €	Référence		-0,2760 (15,74)	+0,3026 (27,47)		
	De 900 à 1 900 €						
	Plus de 1 900 €		-0,3709 (40,45)	+0,4595 (62,42)	-0,2206 (14,33)	+0,2348 (19,73)	
	Ne sait pas		-0,1438 (6,82)		+0,2348 (19,73)		-0,1736 (7,05)
Diplôme	Peu diplômé	Référence		-0,4815 (64)	+0,2535 (16,89)		
	Bac						
	Bac plus 2 et plus			+0,1612 (6)			
	Ne sait pas						
Taille du ménage	1 personne	Référence					
	2 personnes						
	3 personnes						
	4 personnes						
	5 personnes et plus		+0,18655 (6,13)	-0,3131 (15,36)			
Être concernée ou non	Personnes âgées dépendantes	Référence			+0,3946 (14,03)	-0,5475 (19,86)	
	Famille						
	Non concerné		+0,1722 (9,31)				
	Ne sait pas		+0,8651 (11,8)		+0,8651 (8,91)	-0,4093 (47,64)	

Seules les modalités significativement positives et significativement négatives sont mentionnées. Les modalités significativement positives se distinguent aisément des modalités significativement négatives par un style en gras.

La significativité est déterminée pour un risque d'erreur inférieur ou égal à 1 % (correspondant à un critère de Wald 4).

Lecture : les hommes âgés de 30 à 44 ans, ayant un revenu compris entre 900 € et 1900 €, vivant dans un foyer composé de 2 personnes, ayant dans leur famille au moins une personne âgée dépendante et étant peu diplômés sont plus enclins à être partisans du maintien à domicile financé par des prestations sous conditions de ressources relativement à l'individu de référence qui est un homme âgé de 30 à 44 ans, ayant un revenu compris entre 900 € et 1900 €, vivant dans un foyer composé de 2 personnes, ayant dans sa famille au moins une personne âgée dépendante mais étant bachelier.

Source : enquête sur les opinions réalisée pour la Drees par l'Ifop.

dance peut apparaître, ce qui peut les conduire à envisager le coût financier qu'elle représente, et ainsi à préférer des solutions plus « solidaires ».

■ **Les femmes privilégient le rôle de la famille, les plus diplômés et les plus aisés le maintien à domicile autofinancé.**

Dans l'ensemble, les hommes envisagent plus souvent que les femmes l'entrée d'un parent proche devenu dépendant en institution spécialisée financée par les assurances sociales. Les femmes optent davantage pour l'accueil de ce parent chez elles ou feraient en sorte de pouvoir s'en occuper à son domicile. Elles sont donc plus enclines à accorder de l'importance au rôle de la famille. Ainsi, 52 % des hommes souhaitent une prise en charge par les pouvoirs publics contre 48 % des femmes et 24 % des femmes privilégient plutôt une prise en charge familiale contre 21 % des hommes.

Vivre dans un foyer de taille importante, c'est-à-dire composé d'au moins cinq personnes, est lié à un jugement favorable à la prise en charge de la personne âgée dépendante par sa famille, mais à une opinion défavorable quant à l'autofinancement du maintien à domicile d'une telle personne. Enfin, ne pas être diplômé, ou faiblement, implique une préférence accrue en faveur du maintien à domicile financé

par des aides sous conditions de ressources, alors qu'un haut niveau de diplôme est plutôt le fait des partisans d'un maintien à domicile autofinancé, l'effet du diplôme venant ici accentuer celui déjà joué par le niveau de revenu.

Une augmentation significative, entre 2000 et 2002, de la part des partisans de l'entrée en établissement

En 2000, les partisans d'une entrée en établissement financée par les assurances sociales représentaient 16 % des opinions recueillies dans le cadre de l'enquête. Ils étaient 21 % en 2001 et 2002. Il s'agit du seul groupe d'opinions dont le poids augmente de manière significative. Les partisans du maintien à domicile financé par des aides sous conditions de ressources voient, quant à eux, leur importance relative diminuer de manière significative, leur part passant de 32 % à 26 % (tableau 2).

Ces évolutions sont liées à l'accroissement, durant ces trois années, de la proportion de personnes pour lesquelles le placement en établissement spécialisé d'un parent devenu dépendant apparaît comme une solution acceptable et, parallèlement, de celles qui pensent que c'est aux pouvoirs publics qu'incombe la prise

en charge de la dépendance (tableau 3). Pendant cette période, la part des Français enquêtés favorables à une prestation universelle a, elle aussi, fortement augmenté : de près de 3 points entre 2000 et 2001 et d'environ 10 points entre 2001 et 2002.

À l'inverse, le recul d'un peu plus de 11 points en 3 ans des opinions favorables à une prestation dépendance sous conditions de ressources conduit à faire chuter, entre 2000 et 2002, la part du groupe des partisans du maintien à domicile financé par ce type d'aides. L'évolution positive de l'opinion à l'égard de la prévoyance individuelle contribue également à faire reculer l'importance de ce groupe : en effet, la part des personnes enquêtées qui se déclarent défavorables à la prévoyance individuelle diminue de près de 5 points en trois ans.

Une telle évolution des opinions peut-être reliée à la mise en place, au 1^{er} janvier 2002, de l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA) remplaçant la Prestation spécifique dépendance (PSD) qui était plus restrictive, quant à ses conditions d'accès. Les années 2001 et 2002 ont en effet été marquées par les discussions, puis par la mise en place de l'APA, ce qui a bien sûr pu faire évoluer les opinions des Français sur la prise en charge de la dépendance. ●

10

T 02 part des quatre groupes d'opinion dans la population enquêtée selon l'année de passation du questionnaire

	En %				Évolution (en points)		
	2000	2001	2002	Sur l'ensemble des trois années	2000 à 2001	2001 à 2002	2000 à 2002
Les partisans d'un rôle majeur de la famille	29	31	28	29	2,0	-3,0	-1,0
Les partisans du maintien à domicile autofinancé	23	23	25	24	0,1	1,7	1,7
Les partisans du maintien à domicile financé par des prestations sous conditions de ressources	32	25	26	28	-6,8	1,4	-5,3
Les partisans de l'entrée en institution financée par les assurances sociales	16	21	21	19	4,7	0,0	4,6

En gras sont mentionnées les évolutions significatives, la significativité ayant été testée pour un risque d'erreur inférieur à 5 %.
Source : enquête sur les opinions réalisée pour la Drees par l'Ifop.

T 03 évolution de 2000 à 2002 des modalités de réponses
apportées aux questions du thème de la dépendance

en points

		Évolution entre		
		2000 et 2001	2001 et 2002	2000 et 2002
À qui incombe la prise en charge de la dépendance ?	Pouvoirs publics	6,5	-1,4	5,1
	Associations	0,4	0,6	1,1
	Familles	-4,9	-3,2	-8,1
	Caisses d'assurance maladie	-0,1	1,8	1,7
	Caisses de retraite	-1,6	1,7	0,1
	Compagnies d'assurance	-0,4	0,8	0,4
Une cotisation couvrant le risque dépendance devrait être...	Obligatoire pour tous	2,5	-0,4	2,1
	Obligatoire à partir d'un certain âge	3,2	-1,4	1,9
	Uniquement pour ceux qui le veulent	-5,3	4,1	-1,3
Une aide financière pour personnes âgées devrait être attribuée...	À toutes les personnes se trouvant dans cette situation quel que soit le niveau de revenu	2,9	9,7	12,6
	Uniquement aux personnes disposant de faibles revenus	-2,6	-8,5	-11,1
Seriez-vous prêts à épargner davantage en prévision d'une éventuelle situation de dépendance ?	Oui	4,6	2,2	6,8
	Non	-5,0	0,1	-4,9
Si l'un de vos proches devenait dépendant, ...	Vous le placeriez dans une institution spécialisée	3,0	1,5	4,5
	Vous l'accueilleriez chez vous	0,7	-2,5	-1,7
	Vous consacreriez une partie de votre revenu à lui payer des aides de manière à ce qu'il reste à son domicile	1,1	0,6	1,7
	Vous feriez en sorte de pouvoir vous en occuper à son domicile	-4,0	1,4	-2,6
Pour vous, à l'avenir, vivre dans un établissement pour personnes âgées serait...	Envisageable	4,5	-1,1	3,4
	Pas envisageable	-4,6	2,9	-1,7

En gras sont mentionnées les évolutions significatives, la significativité ayant été testée pour un risque d'erreur inférieur à 5 %.
Les non-réponses aux questions ne sont pas mentionnées dans le tableau.
Source : enquête sur les opinions réalisée pour la Drees par l'Ifop.

Bibliographie

- ASSOUS L., RALLE P. : « La prise en charge de la dépendance des personnes âgées : une comparaison internationale », Études et résultats n° 74, juillet 2000, Drees.
- FORSE M., PARODI M. : « Un panorama des opinions à l'égard de l'État-providence », Étude de l'enquête barométrique de la Drees-vague1, Études et résultats n° 135, septembre 2001, DREES.
- GENIER P., 1996 : « La gestion du risque dépendance: le rôle de la famille, de l'État et du secteur privé », Économie et Statistique n° 291-292, Insee, pp. 103-117.
- Gérologie et Société, 1990, Éthique, « L'entrée en institution », Cahier n° 53, pp. 11-78.
- HERLOFSON K., OLAV DAATLAND S. : « Les normes de responsabilité familiale dans les pays européens : contrastes et similarités », Retraite et Société n° 38, CNAV, pp. 17-47, 2003.
- SOMME D. : « Participation et choix des résidents dans le processus d'entrée en institution », Dossier Solidarité et Santé n° 1, Drees, pp. 35-47, 2003.

les publications de la **drees**

Ministère des Affaires sociales, du travail et de la solidarité
Ministère de la Santé, de la famille et des personnes handicapées
11, place des Cinq martyrs du Lycée Buffon
75696 Paris cedex 14

Pour toute information sur nos publications récentes :
Internet : www.sante.gouv.fr/htm/publication

un hebdomadaire : **Études et Résultats**
trois revues trimestrielles : **Revue française des affaires sociales**
revue thématique

Dossiers Solidarité et Santé
revue thématique

Cahiers de recherche de la MiRe

des ouvrages annuels : **Données sur la situation sanitaire et sociale en France**
Comptes nationaux de la santé
Comptes de la protection sociale



Les revues et ouvrages sont diffusés par la Documentation Française
29, quai Voltaire - 75344 Paris cedex 07
tél. : 01 40 15 70 00
Internet : www.ladocfrancaise.gouv.fr

LOGICIELS ECO-SANTÉ 2003[®]

Les logiciels Eco-Santé permettent d'accéder à des bases de données uniques

- Ils rassemblent de multiples séries statistiques décrivant le fonctionnement des systèmes de santé français et étrangers
- Ils regroupent l'ensemble des sources statistiques officielles dans le domaine de la santé et de la protection sociale
- Ils permettent de construire rapidement tableaux et graphiques
- Ils sont mis à jour annuellement

Eco-Santé France est une coproduction DREES/CREDES

Eco-Santé OCDE est une coproduction OCDE/CREDES

Pour commander Eco-Santé 2003 :
www.credes.fr ou tél : 01 53 93 43 06

CREDES : 10, rue Vauvenargues - 75018 Paris